

## Règlement de Zonage 2025-474 – Annexe C partie 1 de 2

Pour consulter l'Annexe C partie 1 de 2 du Règlement de Zonage 2025-474, veuillez venir en personne au bureau municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville durant les heures d'ouverture du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Le document est trop volumineux pour l'intégrer au site internet.

Merci de votre compréhension.



*Sainte-Brigide-  
d'Iberville*

*Des gens de coeur et de terre*